

Présents :

Mesdames Gillian BROOME, Sylvie ALBERT

Messieurs Pierre TEXIER, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Gérard GALLAIS, Ludovic ERABLE, Daniel ARROYO BISHOP, Fabrice GUILLOT, Claire FAVREAUX arrive à 19h15

Absents excusés : Philippe GANTHY a donné pouvoir à Daniel ARROYO BISHOP, Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Catherine SARRAZIN

Secrétaire de séance : Fabrice GUILLOT

Invitée : Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 30-06-2023
- 2) Délibération : Convention de mise à disposition de locaux
- 3) Délibération : Remboursement des frais du personnel
- 4) Délibération : Prise en charge des frais de l'intervenant lors des Journées du Patrimoine
- 5) Délibération : Prise en charge des repas de l'Association « 1 Rien Extra Ordinaire »
- 6) Délibération : Modification du Tableau des effectifs
- 7) Assurance de la Commune – Risques encourus
- 8) Mise en sécurité du Parc du Château
- 9) Proposition d'enquête Riverains Rue Saint Jean : Passage Rue à sens unique
- 10) Date du repas de fin d'année
- 11) SDEER – Horloges – Eclairage Public
- 12) Abattage – Elagage d'arbres dangereux dans la zone du Parc du Château
- 13) Terrains communaux : conventions avec les différentes associations
- 14) Questions Diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Fabrice GUILLOT est nommé secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du 30-06-2023

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu

Vote : Tous Pour

- 2) Délibération : Convention de mise à disposition de locaux

Dans le cadre des activités périscolaires proposées par la CDC Vals de Saintonge, la Commune de Taillebourg met ses locaux à disposition.

Les locaux sont : Salle 1 Maison du Parc, Salle 2 Maison du Parc et Parc du Château

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Vote : Tous Pour

- 3) Délibération : Remboursement des frais du personnel

Monsieur le Maire rappelle que la mairie ne dispose que d'un seul véhicule léger, et que les agents de la Commune sont amenés à prendre leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leur travail et de leurs formations.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il convient également de statuer sur l'indemnité forfaitaire de repas.

Actuellement les agents sont remboursés à hauteur de 0,35 € du km et leurs repas sont pris en charge sur présentation d'un justificatif de paiement.

Les indemnités kilométriques ont été revues à la hausse le 14 mars 2022. Il convient pour la Commune de Taillebourg de ré-évaluer le montant des frais.

Le taux de remboursement forfaitaire pour les repas est fixé réglementairement à 17,50 euros depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concernant les indemnités kilométriques, Monsieur le Maire propose d'harmoniser le montant et de ne pas prendre en compte le nombre de CV du véhicule des agents.

Le taux le plus bas étant 0,32 € et celui le plus haut 0,45 €, Monsieur le Maire propose le montant de 0,40 € du km.

Le calcul du nombre de km se fera de la résidence administrative, à savoir, la Mairie, jusqu'au lieu de formation et le site Via Michelin servira de référence.

Dans le cas où une prise en charge des frais de déplacements et de repas est assurée par le CNFPT, la Commune de Taillebourg ne remboursera aucun frais aux agents.

Une note de service sera présentée aux personnels concernant les modalités de remboursement et chaque demande devra être justifiée par un ordre de mission et une note de frais accompagnée des justificatifs de paiement.

Le remboursement de frais divers (péage, parcs de stationnement, train, ...) pourra également faire l'objet d'un remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif et avec accord de l'autorité territoriale inscrite sur l'ordre de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les frais occasionnés lors des déplacements effectués par le personnel dans le cadre de leur emploi seront pris en charge à hauteur de 0,40 € du km et d'un montant forfaitaire de 17,50 € pour l'indemnité de repas.

Vote : Tous Pour

4) Délibération : Prise en charge des frais de l'intervenant lors des Journées du Patrimoine

A l'occasion des Journées du Patrimoine, la Commission du Patrimoine a validé la venue Mme Julie Crémona, Doctorante en Histoire et Archéologie Médiévale.

Mme Crémona a présenté et commenté l'analyse archéologique du bâti qui permettra d'identifier les grandes phases de construction et d'aménagement du Château.

Mme Crémona était présente le samedi 16 septembre.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les frais engagés par Mme Crémona.

- Déplacement Pessac – Taillebourg soit 276 km aller-retour
- Repas du midi et du soir pour le samedi 16 septembre : 17,50 euros * 2

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le remboursement des frais pourrait s'aligner sur ceux des agents de la Commune.

Montant du remboursement proposé : 145,40 euros

- 276 km * 0,40 euros soit 110,40 euros
- 2 repas pour le samedi 16 décembre soit 35 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le **montant de 145,40 euros**.

Vote : Tous Pour

5) Délibération : Prise en charge des repas de l'Association « 1 Rien Extra Ordinaire »

A l'occasion de la soirée organisée le 22 juillet 2023 par la Commune, les membres de l'association « 1 Rien Extra Ordinaire » ont pris leur repas sur la Commune de Taillebourg.

Conformément à la convention signée, la Commune prend en charge les repas du midi et du soir du 22 juillet 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la facture présentée par le restaurant l'Escale pour un montant total de 170 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le **montant de 170 euros et autorisent Monsieur le Maire à régler la facture à L'Escale.**

Vote : Tous Pour

6) Délibération : Modification du Tableau des Effectifs

Rapport de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, compte-tenu des derniers événements :

- Une fuite d'eau importante signalée par la RESE qui a mis en évidence que le cahier des relevés des compteurs d'eau de la commune n'était pas tenu à jour,
- Le rapport de non-conformité de certaines installations électriques (VERITAS-bâtiments des écoles), qui laisse notamment apparaître de nombreux défauts de sécurité, dont un risque d'électrocution.
- Les observations de notre nouvel assureur « Groupama » concernant l'absence du port des équipements de protection individuelle,
- Le refus d'un agent de travailler en équipe avec certains de ses collègues,

Il ne souhaite plus confier certaines tâches aux agents, dont notamment celles qui peuvent gravement entrainer la responsabilité de la commune. En conséquence, certains travaux seront dorénavant effectués par des intervenants et entreprises extérieurs. Il convient alors, dans le cadre légal, de réduire les heures de travail de certains agents et de modifier le tableau des effectifs.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Taillebourg,

DECIDE ▪ de porter, à compter du **01-11-2023**, de 30 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique, agent polyvalent des services techniques.

DECIDE ▪ de porter, à compter du **01-11-2023**, de 32 heures à 29 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique, agent polyvalent des services techniques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tableau des effectifs à compter du **01-11-2023**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 31/35ème
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 28/35ème
Adjoint administratif	C	1	Temps complet : 20/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 29/35ème
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 28/35ème
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps non complet : 15,92/35ème
TOTAL		7	

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs à compter du 01-11-2023.

Vote : Tous Pour

7) Assurance de la Commune – Risques encourus

Monsieur le Maire présente la lettre de la SMACL qui explique que le risque de sinistralité de la Commune est supérieure au ratio de la Commune. La SMACL indique dans son courrier que la cotisation de la Commune va augmenter de 25% au 1^{er} janvier 2024 (conséquence des émeutes, des sinistres récurrents, sécheresse, rétractation des argiles, incendies, situations de catastrophe naturelle, etc.). Si la Commune ne donne pas son accord, le contrat sera résilié de droit au 1^{er} janvier 2024. GROUPAMA nous propose à quelques euros près les mêmes tarifs (12 000 à 13 000 €).

Au regard de l'attitude de la SMACL (pas de disponibilité, de dialogue), nous allons opter pour GROUPAMA qui s'est déplacé sur les lieux et va nous proposer régulièrement des conseils et d'éventuelles baisses de tarif en fonction des sinistres. Lors de son déplacement, l'agent GROUPAMA a remarqué certains détails et nous a rappelé les conséquences que peuvent avoir, en cas d'accident, le défaut du port des Equipements de Protection Individuel des agents techniques.

8) Mise en sécurité du Parc du Château

Lors du « Diagnostic général de sécurité » de la zone du château établi par l'Architecte des Monuments Historiques, il a été établi une « mise en sécurité », doublée d'une interdiction d'accès minimum de certaines parties en situation de danger. Certaines zones ont été traitées et monsieur le Maire souhaite attendre une réunion avec la DRAC pour finaliser le reste (accès interdit aux véhicules, aux personnes, aux deux ? travaux de confortement possible avant lancement des phases de reconstruction ?)

Monsieur le Maire précise qu'il a de nouveau envoyé un message à la DRAC sollicitant à nouveau un rendez-vous, sa 1^{ère} demande du mois de juin étant restée sans réponse. Monsieur le Maire souhaite attendre que la DRAC donne des recommandations afin de sécuriser tous les accès au Parc, conformément aux préconisations notées dans le rapport de diagnostic.

9) Proposition d'enquête Riverain Rue Saint Jean – Rue à sens unique

Sur la demande de quelques riverains, il convient, sur l'exemple de la place des pêcheurs, de faire une enquête auprès des riverains pour :

- mettre en sens interdit la rue Saint Jean, en descendant, après l'accès à la rue Henri de Condé jusqu'à la rue du Cimetière,
- La mise en place de barrières décalées « anti-scooter » dans venelle du Sabotier,
- Une place de stationnement « handicapé » dans le haut de la rue Aliénor.

Monsieur Covela explique que si la Rue Saint Jean est interdite à la descente le problème sera déplacé vers la Rue Aliénor d'Aquitaine.

Monsieur Guillot demande si le flux de circulation ne va pas être modifié au carrefour Rue Saint Jean – Rue de l'Etang.

Monsieur le Maire propose donc qu'une enquête soit réalisée auprès des riverains et que suivant les résultats, le Conseil Municipal prenne une décision ultérieurement.

10) Date du repas de fin d'année

Monsieur le Maire demande les disponibilités des élus pour le repas de fin d'année et les décorations de Noël.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que le repas de fin ait lieu, cette année, le dimanche 17 décembre, compte-tenu du calendrier des vacances scolaires.

Il indique qu'un groupe pourrait être sollicité afin d'animer le repas, comme l'an passé.

11) SDEER – Horloges – Eclairage Public

Monsieur ERABLE a sollicité Monsieur le Maire concernant la possibilité de régler à distance les horloges d'éclairage public.

Monsieur Texier fait lecture de la réponse apportée par le SDEER qui précise que la Commune ne peut pas gérer à distance les horloges sauf à changer tous les compteurs et cellules de la Commune.

12) Abattage – Elagage arbres dangereux dans la zone du Parc du Château

Monsieur le Maire renouvelle son inquiétude aux membres du Conseil Municipal concernant certains arbres du Parc du Château qui présentent des pourrissements et des fragilités qui les rendent dangereux. Il explique avoir sollicité plusieurs entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis d'élagage, de mise en trogne ou d'abattage suivant les cas et sur certains secteurs (axe de cheminement des scolaires dans un premier temps). Les travaux seraient réalisés pendant les vacances scolaires de Noël. A ce jour la Commune a reçu 3 devis.

13) Terrains communaux – Conventions avec les différentes associations

Monsieur le Maire informe que des terrains appartenant à la commune sont utilisés, sans convention, par des associations. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question d'interdire certaines manifestations, mais que les dites associations se doivent d'exercer leurs activités dans le respect des contraintes administratives et de sécurité.

14) Questions diverses

Bilan de la brocante du Parc présenté par Mme Sylvie ALBERT

La brocante a eu lieu dans le Parc du Château. 500 à 600 personnes sont venues à Taillebourg profiter à la fois de la brocante et du site exceptionnel de la Commune. 35 exposants. Une très belle réussite. Mme Albert indique que la brocante sera sûrement de nouveau programmée l'année prochaine, toujours à la même période, 1^{ère} quinzaine de septembre. Retours des visiteurs et des exposants très positifs.

FIN DU CONSEIL : 20H15